

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 570 décrétant une dépense et un emprunt de 550 963 \$ pour les travaux de voirie reliés au Programme d'aide à la voirie locale* et du *Règlement numéro 571 décrétant une dépense et un emprunt de 1 322 732 \$ pour payer le coût des travaux de réfection du chemin du Lac* tous deux adoptés lors de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi* le 28 avril 2021, date d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse [www.stoke.ca](http://www.stoke.ca).

DONNÉ À STOKE, CE 29<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2021



Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière